



ESPACE TOUT TERRAIN
Moto Club de SERRIS / Val d'Europe
Association « loi 1901 » affiliée à la F.F.M.
et adhérente au C.O.D.E.V.E.R.

ADHESION AU CLUB

6 à 19 ans

- Primo adhésion
 Renouvellement

www.espacett.org ----ANNEE 2019----

ENFANT Nom :		Prénom :		Sexe M ... F ...	
Date de naissance / /		Niveau de pratique moto : sans niveau ... guidon de bronze ... guidon d'argent et plus ...			
PARENT Nom :		Tel :		Fax :	
Prénom :		Adresse Internet :			
N° de Portable :					
Adresse :			Enfant titulaire d'une licence FFM		
Code Postal : Ville :			Type et n° :		
			CASM n° :		
MOTO * : <u>Marque</u> : <u>Type</u> :					
<u>Cylindrée</u> : cm ³ <u>Catégorie (1)</u> : 2 temps / 4 temps					

* le cas échéant (1) rayer la mention inutile

REGLEMENT

L'ouverture du terrain de motocross de Serris est réservée aux enfants âgés de 6 ans révolus inscrits au moto club Espace Tout Terrain pour l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre) pour les cours et/ou licencié FFM pour les entrainements licenciés.

La licence doit être complétée directement en ligne en se connectant sur le site web <http://intranet.ffmoto.net>.

Le tarif de l'entraînement est fixé par le bureau du moto club en début d'année pour l'année en cours. Cette contribution est à régler lors de l'accès au terrain. La réglementation en vigueur est la réglementation FFM. L'enfant doit avoir une connaissance de cette dernière (drapeaux, conduite à tenir sur le terrain, respect du responsable et des autres pilotes, ...) et maîtriser son véhicule.

L'éducateur peut arrêter le pilote momentanément ou définitivement s'il juge son comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui.

Les horaires d'ouverture sont de 14h30 à 17h30. En cas d'intempéries ou de force majeure, le moto club se réserve la possibilité de ne pas ouvrir le terrain. Un répondeur est à votre disposition pour vous assurer de l'ouverture du terrain : **06.67.86.61.01**

Le paiement se fait par chèque, à l'ordre de **MOTO CLUB ESPACE TOUT TERRAIN/Mouchart Christophe** lors de l'envoi du bulletin d'inscription.

TARIFS 2019 → Adhésion au moto club = 35 Euros + **Pour l'entraînement**

Soit → 10 Euros (règlement sur place)

ou → carte à l'année = 70 Euros

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, (lien de parenté avec le pilote :)
reconnais avoir pris connaissance et approuver le règlement ci-dessus.

Fait à : le : **Signature** :

Bulletin d'adhésion à envoyer dûment complété et signé, accompagné
du versement intégral à :

EspaceTT
25 allée du Loselet
77 144 Montévrain

• **responsable de l'activité: Fabrice**
mxeducatif@espacett.org ou 06.19.32.73.45

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté », ces informations, nécessaires à la gestion de l'association, n'ont qu'un caractère facultatif. Seuls les membres du bureau de l'association y ont accès. Vous y exercez un droit d'accès ou de rectification.